

PROFESSION BANLIEUE

ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ DES JEUNES EN SEINE-SAINT-DENIS : ARTICULATION ENTRE LE PRIJ ET LE CEJ-JR

10 mai 2023

Les décryptages de Profession Banlieue

LE CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE EN RUPTURE

du 1er mai 2023

Finie la galère. Trouvez un métier qui va avec votre plaisir.

Le contrat d'engagement jeunes en rupture : présentation de l'appel à projets

LEME POUR PLUS D'INFORMATIONS :
 Retrouvez le Contrat d'engagement jeunes (CEJ) sur le site : <https://www.emploi-jeunes.fr>

L'écosystème des dispositifs d'insertion socio-professionnelle en Seine-Saint-Denis est extrêmement dynamique, mais aussi très dense, ce qui rend parfois complexe son appréhension. Profession Banlieue a souhaité contribuer à la lisibilité du CEJ Jeunes en rupture, en présentant l'appel à projet, et son inscription dans le PRIJ.

OBJECTIFS ET MISSIONS

Lancé en mars 2022, le Contrat d'engagement jeunes (CEJ) est un parcours personnalisé visant à aider les jeunes à trouver un emploi ou un contrat en alternance, grâce à un accompagnement individualisé adapté et un parcours intensif. Il a vocation à compléter la Garantie Jeunes.

Pour favoriser l'accès au CEJ, la DIRECTEE Île-de-France a lancé un appel à projet CEJ Jeunes en rupture (CEJ JR) en mai 2022. Il permet de compléter le dispositif du CEJ auprès des jeunes faisant face à des difficultés spécifiques (santé, logement, mobilité, isolement). Il finance les structures qui accompagnent les jeunes en rupture vers le CEJ, à travers une démarche d'aller vers et un accompagnement spécifique en contrat avec les missions locales.

L'appel à projet (AAP) couvre trois volets thématiques : l'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle à titre principal, le logement et la mobilité à titre complémentaire.

PUBLIC CIBLE

Jeunes de 16 à 28 ans résidents (ou une résidence et revenus et transférer ses handicaps) ou rencontrer des difficultés spécifiques au plus de l'insertion à l'emploi durable :

- Jeunes avec logement stable, hébergé ou en attente
- Jeunes souffrant de l'absence sociale à l'adresse (ASD), avec un ou plusieurs autres axes de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), accueilli ou de prison, mineur ou tout accompagnement ou (PJJ) ou identification d'une prestation internationale (PPI)
- Jeunes en décrochage (distanciation/déqualification, non ou faible maîtrise de la langue française, niveau de qualification 1 à 4...)
- Jeunes faisant face à des problématiques de santé physique et mentale, incluant les troubles addictifs liés ou liés.

Les jeunes visés ne doivent pas être inscrits à Pôle Emploi, en Mission locale, ou n'en pas ou de contact avec leur conseiller depuis cinq ans ou moins.

TERRITOIRES DE DÉPLOIEMENT

- Les territoires couverts par le PRIJ identifiable pour renforcer le repérage et l'accompagnement des publics
- Les territoires QPV non couverts par le PRIJ
- Les zones très peu denses abritant le plus de jeunes 18-25 ans qualifiés

MODALITÉS D'ENTRÉE ET D'ACCUEIL

En lien avec les acteurs et/ou de grande proximité, le porteur de projet CEJ JR réalise une démarche de repérage des jeunes pour les accompagner vers le CEJ. Cela passe par des modalités adaptées : rencontrer les jeunes sur leur terrain (à leur domicile, à leur école, à leur travail...) et dans les lieux où ils se trouvent, prendre le temps d'établir une relation de confiance, d'analyser la disponibilité et de l'accompagner la jeune à se présenter dans l'attente et à effectuer des démarches de ce type.

MODALITÉS D'ACTION

L'AAP se structure autour de grandes lignes :

- Un accompagnement global est construit en accord de la contractualisation du CEJ, par le porteur et la mission locale ;
- Une démarche d'aller vers les jeunes en rupture est réalisée par le porteur de projet, avec l'implication des partenaires locaux. Cette démarche consiste à tisser une relation de confiance avec les jeunes à travers des pédagogies actives et leur faire passer l'engagement dans le parcours CEJ ;
- Un diagnostic partagé est réalisé par le porteur de projet avec la ML. Les modalités sont définies en complémentarité et en lien avec les besoins et attentes de la jeune. Une fois entré dans le dispositif CEJ, la jeune est associée à la construction d'un plan d'action qui lui correspond et qu'elle s'engage à respecter ;
- Dans une logique d'accompagnement global, les partenariats et la création de consortiums pour couvrir les besoins et la mobilité sont encouragés tout au long du parcours ;
- Dans le but de sécuriser l'insertion durable de la jeune, le porteur et la mission locale d'engagement à lui soumettre un avis après la fin du CEJ et ultérieurement.

ENGAGEMENT ET INTERVENANTS

Porteur de projet, public ou privé (association, collectivité territoriale ou autre structure de proximité), en lien avec la mission locale.

FINANCEMENT

État, Région.

CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Dispositif gratuit. Remboursement pour les jeunes dans le cadre de la signature du CEJ.

L'écosystème des dispositifs d'insertion socio-professionnelle en Seine-Saint-Denis est extrêmement dynamique, mais aussi très dense, ce qui rend parfois complexe son appréhension. Profession Banlieue a souhaité contribuer à la lisibilité du CEJ Jeunes en rupture, en présentant l'appel à projet, et son inscription dans le PRIJ.

Sarah Chakir, formatrice et chargée d'accompagnement vers l'emploi à [BimBamJob](#) et Laura ter Schiphorst, coordinatrice des opérations à [Abajad](#), ont partagé leur expérience de mise en œuvre du Contrat d'engagement jeunes en rupture par leurs structures.

- **Emplacement :** Accueil > Publications et Ressources > Les fiches d'expérience >
- **Adresse de cet article :**
<https://www.professionbanlieue.org/Accompagnement-renforce-des-jeunes-en-Seine-Saint-Denis-articulation-entre-le>